

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT  
INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

**COMITE SYNDICAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2025**

***Convocations adressées le 24 juin 2025***

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9  
Nombre de délégués présents : 7 titulaires – 1 suppléant  
Nombre de délégués votants : 8 (dont 1 pouvoir)

**Membres présents :**

Monsieur Bruno FENET, Madame Nathalie SAVATON (en visio), Madame Cathy SAVOUREY (en visio), Madame Betsabée HAAS (en visio), Monsieur Philippe FOURNIÉ (en visio), Monsieur Patrick MICHAUD (en visio), Madame Cécile CHEVILLARD

**Membres excusés :**

Monsieur Etienne MARTEGOUTTE (a donné pouvoir à Madame Cécile CHEVILLARD),  
Monsieur Olivier BEATRIX

**Membres suppléants présents non votant:**

Monsieur Emmanuel DUMENIL

**Pouvoirs:**

1

**CS250701-06 – RESSOURCES HUMAINES - PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU  
DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS**

Monsieur Bruno FENET, Président, donne lecture du rapport suivant :

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Au regard des derniers mouvements de personnel et des évolutions de carrière, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

Il est proposé de créer un poste de rédacteur principal à temps complet au tableau des emplois pour exercer les missions d'assistant(e) de direction suite à la réussite au concours de l'agent occupant le poste d'assistante administrative et comptable. Le poste de catégorie C sera supprimé dès la titularisation de l'agent sur le poste de B.

Aussi, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

VU l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2022 portant établissement des lignes directrices de gestion du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport International Tours Val de Loire,

Considérant les besoins du service, les évolutions de carrière et la nécessité de modifier le tableau des emplois permanents,

- **DECIDE** de créer à compter 1<sup>er</sup> septembre 2025 un poste à temps complet - 39h00 hebdomadaire - en référence au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux principaux ;
- **DECIDE** de modifier le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 tel que figurant en annexe à la présente délibération ;
- **DECIDE** de supprimer le poste de catégorie C dès la titularisation de l'agent sur le poste de B.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2025 et des exercices à venir.

**Le Comité syndical adopte à l'unanimité.**

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

**Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2025**

Grade ou Emploi	Catégorie	Postes créés	Postes occupés par Titulaire ou Stagiaire	Postes occupés par non Titulaire	Temps complet	Temps non complet	Missions pour information
<b>Filière administrative</b>							
Administrateur Hors Classe	A	1		1	X		Directeur
Attaché Principal	A	1	1		X		Directrice adjointe, responsable de l'administration, des finances et des ressources humaines
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	0		X		Assistante de direction
Adjoint Administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1		X		Assistante administrative et comptable
<b>Filière technique</b>							
Ingénieur	A	1	1		X		Responsable technique